

Avis adopté

Séance plénière du 9 mai 2023

Fin de vie : faire évoluer la loi ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

« On n'a pas choisi de naître. On n'a pas le choix de mourir ou non (il faudra mourir de toute façon). Mais on a le choix, parfois du moment et des modalités de sa mort. C'est l'une de nos libertés, certes pas la plus importante (...) mais, presque par définition, la dernière (...) ». Ces quelques mots du dernier ouvrage d'André Comte-Sponville (*La clef des champs*) résument assez bien les débats qui ont été les nôtres au sein de la Commission temporaire.

La Fin de vie est un sujet qui relève tout autant des convictions intimes que d'un débat de société. Et répondre à la question de la Ministre n'était pas chose aisée. La Commission l'a traité avec beaucoup d'exigence et de respect pour les opinions et les convictions des un.es et des autres. Merci au Président et à la rapporteure d'avoir animé cette commission avec le plus grand soin.

Adossés aux travaux de la Convention citoyenne, notre Commission partage beaucoup des réflexions et des préconisations de cette dernière et arrive quasiment aux mêmes conclusions. Mais elle a tenu à lier ses travaux et ses propositions à une réflexion plus globale de la société. Ainsi, les choix proposés induisent, tout autant qu'ils le nécessitent, une société humaniste, égalitaire, solidaire et juste. Il fallait le rappeler pour un tel sujet.

Le curseur de nos discussions a été de permettre une égalité d'accès à la fin de vie pour tous et toutes et un accompagnement de qualité de la fin de vie librement choisi par les patient.es. Des cursus de formation doivent être prévus afin d'accompagner le changement d'approche induit par cette nouvelle mission de donner la mort. Il convient aussi que soient renforcés les liens entre les équipes médicales et les familles, les proches, les aidant.es lors de ces moments si difficiles. Ces choix ne peuvent être assurés que si les personnels et les médecins bénéficient de moyens matériels et humains suffisants.

Le CESE propose de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de bénéficier de l'aide active à mourir. La Commission a jugé indispensable de préciser que cette liberté doit se faire dans le respect du choix de la personne mais aussi des personnels soignant.es. Le cadre actuel doit donc évoluer pour répondre à toutes les situations et permettre les conditions d'une fin de vie digne.

Des débats restent bien sûr inachevés, comme celui relatif aux mineurs. Cela reflète aussi le cours des réflexions de notre société civile. Il revient au Gouvernement de prendre maintenant en compte ces travaux de qualité.